

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [priscilla-delagetremblay-cssps-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/9229f5c9a3204b897e89fc16)
<https://www.cadre21.org/membres/9229f5c9a3204b897e89fc16>

Date d'obtention : 2025-02-17 16:49:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Je reçois les informations par l'auteur du signalement
2. Je remplis la grille d'évaluation Sexto qui m'indiquera la marche à suivre en posant les bonnes questions
3. Vérifier l'information reçue, rencontrer les autres personnes concernées individuellement et remplir la grille Sexto
4. -Si acte impulsif et non malveillant : rencontrer l'instigateur pour avoir sa version des faits et poursuivre le protocole Sexto. Je confisque ensuite le cellulaire de l'instigateur. Suite à quoi, contacter service de police pour signaler la situation.
- Si acte malveillant et/ou pornographie juvénile, instigateur rencontré, confiscation du cellulaire, sans grille d'évaluation Sexto. Service de police contacté pour signaler la situation.
5. Le service de police prend la relève par la suite.
6. Informer les parents de la situation.
7. Signalement à la DPJ au besoin.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente et c'est pourquoi il est important de se référer au protocole Sexto afin de poser les bonnes actions. Le protocole nous permet de récolter les bonnes informations et de savoir ce qu'il faut faire par la suite. L'aide mémoire nous aide à accueillir la personne qui signale la situation et ainsi par la suite poser les bonnes actions.

En aucun cas, l'intervenant en milieu scolaire n'est mandataire du service de police.

Nous ne devons jamais chercher à voir les photos et/ou vidéos.

Nous devons confisquer l'appareil électronique contenant les photos et/ou vidéos afin de cesser le partage de celles-ci. Le service de police assurera la suite.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate est lorsque nous sommes en présence d'un acte malveillant et que la personne est mal intentionnée. Il est primordial d'informer rapidement le service de police de la situation et de protéger la victime de la situation en lui apportant le soutien nécessaire. Il faut également rapidement confisquer l'appareil électronique contenant les photos et/ou vidéos afin de cesser le partage de celles-ci. Il est également délicat lorsque la personne refuse de nous remettre son appareil. C'est dans ce cas que la situation peut prendre une grande ampleur et amener beaucoup de conséquences à plusieurs niveaux (Social, psychologique, etc).